CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 5 octobre 2026 à 19h00 à la salle Alphonse-Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Réginald Desrosiers, maire.

PRÉSENTS (ES) :

MAIRE	MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS
SIÈGE # 1	MONSIEUR RÉGIS FRANCOEUR, CONSEILLER
SIÈGE # 2	MADAME JOSÉE LEBLANC, CONSEILLÈRE
SIÈGE # 3	MONSIEUR PIERRE SIMARD, CONSEILLER
SIÈGE # 4	MADAME JOHANNE DESCHÊNES, CONSEILLÈRE
SIÈGE # 5	MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LEFRANÇOIS, CONSEILLER
SIÈGE # 6	MONSIEUR MARIO SOUCY, CONSEILLER

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé est également présent et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM
Le maire, Monsieur Réginald Desrosiers ouvre la séance ordinaire et fait la vérification du quorum.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-01
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de l'ordre du jour transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item *Affaires nouvelles* ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-02
ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026
CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2026 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Josée Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2026 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-03
ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2026
CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 septembre 2026 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de soixante-et-un-mille-trois-cent-dix-dollars et trente-neuf-cents (61,310.39$) de déboursés et de douze-mille-quatre-cent-deux-dollars et quarante-trois-cents (12,402.43$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de soixante-treize-mille-sept-cent-douze-dollars et quatre-vingt-deux-cents (73,712.82$).

Certificat de disponibilité de crédits
Je, soussigné, Yves Chassé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER
Il n'y a aucune dépense par délégation de pouvoir au directeur général et greffier-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-04
DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS
CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité a transmis et déposé les états comparatifs au 30 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Régis Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prend acte de fait du dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2026 transmis par le directeur général et greffier-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-05
APPROBATION-LISTE DES COMPTES À RECEVOIR À RADIER
CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a transmis une liste des comptes à recevoir à radier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes à recevoir à radier suivante :

CODE D'IDENTIFICATION	DATE DE FACTURATION	MONTANT
1000-00-0000-00-0001	2020-06-17	985.45$
1100-110011-00-0000	2024-05-28	62.85$
TOTAL :		1,048.30$

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-05
APPUI AU PROJET DE CRÉATION D'UN RÉSEAU RÉGIONAL DE BÉNÉVOLES EN SÉCURITÉ CIVILE SUR LE TERRITOIRE DE LA MATANIE
ATTENDU QUE les municipalités de La Matanie sont appelées à faire face à divers sinistres et situations d'urgence, notamment des évènements météorologiques extrêmes, des pannes majeures, des incendies, des inondations et d'autres évènements pouvant affecter la sécurité de la population;

ATTENDU QUE la préparation et la résilience des communautés constituent des éléments essentiels pour assurer une réponse efficace lors de la mise en œuvre des plans municipaux de mesures d'urgence;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Félicité reconnaît l'importance de mobiliser et de former des citoyens bénévoles afin de soutenir les autorités municipales en situation d'urgence;

ATTENDU QUE la MRC de La Matanie souhaite mettre en place un projet innovant visant la création d'un réseau régional de bénévoles en sécurité civile couvrant l'ensemble du territoire, accompagné d'activités de formation, de réseautage, d'exercices pratiques et d'un volet jeunesse favorisant le développement d'une culture de prévention et de résilience;

ATTENDU QUE ce projet favorisera la collaboration intermunicipale, le partage d'expertise, le renforcement des capacités locales d'intervention ainsi que le développement d'outils transférables pouvant bénéficier à d'autres collectivités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité appuie la démarche visant la réalisation du projet : <<Réseau Matanie Résilience>> et sa demande de financement dans le cadre du programme concerné;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité manifeste son intérêt à collaborer au projet, notamment en participant aux activités de mobilisation, de recrutement et de soutien aux bénévoles de son territoire;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Matanie à titre d'appui officiel au projet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-06
AUTORISATION-RÉPARATIONS CAMION WESTERN 2007
CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire réparer le camion western 2007 chez Carrefour du Camion Amqui;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu un estimé des réparations à faire sur le camion western 2007 d'environ 20,000.00$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise Carrefour du Camion Amqui à faire les réparations nécessaires pour le bon fonctionnement du camion western 2007.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-07
ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT CHEZ UNORIA COOPÉRATIVE-DIVISION MACHINERIE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire l'acquisition d'équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue :

*Unoria Coopérative Machinerie Rimouski :

-2026 Boîte fisher 98520 à chaîne 2.2 cu yd neuf	:	14,358.00$
-2026 Support de boîte TEMPEST model 98520	:	10,800.00$
-2026 Option peigne à neige hydraulique neuf	:	3,800.00$
TPS	:	1,447.90$
TVQ	:	2,888.56$
TOTAL	:	33,294.46$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l'acquisition des équipements de déneigement ci-haut mentionnés au montant total de 33,294.46$ taxes incluses auprès de Unoria Coopérative-Division Machinerie Rimouski;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-08
APPROBATION-RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES-CAMP DE JOUR 2026

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a transmis aux membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité le rapport des revenus et dépenses du Camp de jour 2026;

CONSIDÉRANT QUE les revenus totalisent un montant de 5,255.10$ et les dépenses totalisent un montant de 12,172.97$ avec un déficit de 6,917.87$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve le rapport des recettes et des dépenses du Camp de jour 2026 tel que préparé et présenté par le directeur général et greffier-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-09
DEMANDE À TELUS-AMÉLIORATION DU RÉSEAU CELLULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT QUE la réception du réseau cellulaire de Telus sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Félicité ne donne pas un service de qualité pour les abonnés du réseau;

CONSIDÉRANT QUE le service du réseau cellulaire de Telus n'est pas de bonne qualité, et ce, depuis un bon moment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande à Telus d'améliorer rapidement le service du réseau cellulaire sur le territoire de la municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-10
MOBILISATION CITOYENNE SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE ET CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE l'école constitue un service essentiel à la vitalité, à l'attractivité et au développement de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux démographiques et scolaires actuels soulèvent des préoccupations quant à l'avenir des écoles rurales sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie propose une démarche de mobilisation locale visant à informer la population, à recueillir les préoccupations citoyennes et à identifier des pistes de solutions pour soutenir le maintien d'écoles dynamiques et attractives;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité souhaite favoriser la participation des citoyens, des parents, des représentants du milieu scolaire et des organismes locaux à cette réflexion collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu majoritairement (Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois se prononce contre);

1.Que la Municipalité de Sainte-Félicité participe à la démarche de mobilisation sur l'avenir des écoles rurales proposées par la MRC de La Matanie;

2.QUE la Municipalité de Sainte-Félicité accueille une activité de consultation citoyenne visant à échanger sur les enjeux et les perspectives de son école locale;

3.QU'un comité local de mobilisation sur l'avenir de l'école soit créé afin de soutenir l'organisation de cette consultation et de promouvoir la participation citoyenne.

4.QUE ce comité soit composé de représentants du Conseil municipal, de parents, de citoyens, de membres d'organismes du milieu et de toute autre personne jugée pertinente par le conseil.

5.QUE le mandat du comité soit :

*de collaborer à la préparation et à la tenue de la consultation citoyenne;

*de favoriser la mobilisation et la diffusion de l'information auprès de la population;

*de recueillir et de documenter les préoccupations, besoins et pistes de solutions exprimés par le milieu;

*de formuler, au besoin, des recommandations au Conseil municipal à la suite de la démarche.

6.QUE la Municipalité de Sainte-Félicité collabore avec la MRC de La Matanie et les partenaires concernés afin d'assurer le succès de cette initiative.

7.QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Matanie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-11
DEMANDE DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-FÉLICITÉ CONCERNANT L'USAGE DE LA GRANGE PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la demande formulée en date du 28 septembre 2026 par Madame Claudine Simard, secrétaire de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Félicité afin de régulariser l'usage de la grande (propriété de la Fabrique) par la Municipalité de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Régis Francoeur et résolu majoritairement (Messieurs Pierre Simard et Mario Soucy se retirent de la décision en raison qu'ils font partie du conseil des marguillers de la Fabrique);

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe le Conseil des marguillers de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Félicité de son intérêt afin de conclure un contrat pour l'usage de la grange par la municipalité.

APPUI AU PROJET DE MUTUALISATION EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE VIE

Ce dossier est reporté à une prochaine séance du Conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Le maire, Monsieur Réginald Desrosiers, invite les douze (12) personnes présentes à se prévaloir de la période de questions. (début : 19h27, fin : 19h36).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-10-12
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 5 octobre 2026, l'ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h37.

Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 132 (2) du Code municipal du Québec.

_____	_____
RÉGINALD DESROSIERS	YVES CHASSÉ, GMA
MAIRE	DIRECTEUR GÉNÉRAL
	GREFFIER-TRÉSORIER